

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAIN - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 006-667/13/CC

■ Déclaration de projet d'intérêt général pour l'aménagement et la création de voies à Saint Barthélemy-Picon-Busserine à Marseille 14ème arrondissement.

DIFRA 13/10155/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le quartier Saint-Barthélemy – Picon – Busserine fait l'objet d'un vaste programme de travaux pour améliorer l'habitat, la voirie et les équipements publics. Ce projet de rénovation urbaine s'inscrit dans le cadre d'une convention signée le 10 octobre 2011 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Elle comprend la réhabilitation de plus de 1 000 logements, la démolition et la reconstruction sur des sites appropriés de 330 logements, ainsi que le renforcement des équipements publics (relocalisation de l'école de la Busserine, rénovation du stade). En accompagnement des opérations d'amélioration de l'habitat et des équipements programmés, MPM assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de la création de voies sur l'ensemble du secteur. Ce projet permettra également d'amorcer les liaisons viaires qui seront mises en œuvre dans le cadre de la réalisation de la rocade L2.

Par délibération VOI 004-635/12/CC du 26 octobre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement et à la création de voies à Saint-Barthélemy – Picon – Busserine et a autorisé le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment l'enquête publique.

Par arrêté n° 13/030/CC du 6 février 2013, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à ce projet et désigné le commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 février 2013 au 29 mars 2013, inclus.

Suite à l'organisation de cette enquête, le Commissaire enquêteur a, dans les conclusions de son rapport du 26 avril 2013, émis un avis favorable à l'aménagement et la création de voies à Saint-Barthélemy – Picon – Busserine assorti d'une recommandation. Celle-ci consiste à réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air dans l'année suivant la réalisation globale du présent projet y compris les connexions de voiries au Sud de l'aire d'étude, une fois l'enfouissement du boulevard Allende actuel réalisé et le tunnel de la L2 réalisé.

Cette recommandation sera prise en compte par le maître d'ouvrage ; étant précisé que la campagne de mesures sera réalisée après la mise en service de la rocade L2 Nord.

Par ailleurs, le caractère d'intérêt général de la présente opération est pleinement justifié.

En effet, l'aménagement et la création de voies sur Saint-Barthélemy – Picon – Busserine s'inscrivent dans un programme global de restructuration urbaine des quartiers, tel que défini par la convention ANRU d'octobre 2011. Celle-ci mobilise un financement de plus de 110 millions d'euros HT par les bailleurs sociaux et la puissance publique, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants, dans un secteur aujourd'hui marqué par d'importants dysfonctionnements urbains, sociaux et économiques. L'opération contribuera également à améliorer les conditions d'accès des nouveaux équipements programmés (école Busserine et stade).

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

En conséquence, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de déclarer l'intérêt général de l'opération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La décision N°E13000005/13 du Président du Tribunal Administratif de Marseille du 18 janvier 2013
- La délibération n° VOI 004-635/12/CC du 26 octobre 2012 du Conseil de Communauté ;
- L'arrêté d'enquête publique n° 13/030/CC du 6 février 2013 ;
- L'avis d'enquête publique du 6 février 2013 ;
- Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sur le projet d'aménagement de création de voies à Saint-Barthélemy – Picon – Busserine, émettant un avis favorable, assorti d'une recommandation.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de la consultation du public ;
- La nécessité pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'approuver la déclaration de projet et de se prononcer sur l'intérêt général du projet d'aménagement et de création de voies à Saint-Barthélemy – Picon – Busserine à Marseille (14^{ème} arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la déclaration de projet justifiant l'intérêt général de l'opération d'aménagement et la création de voies à Saint-Barthélemy – Picon – Busserine à Marseille (14ème arrondissement).

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI